Pensez au recensement citoyen obligatoire dès 16 ans en mairie !

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Chaque Français, dès 16 ans, doit faire le *recensement citoyen obligatoire* pour ensuite participer à la *journée défense et citoyenneté (JDC)*. S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans. Le Français qui a fait son service militaire peut le prouver à l'aide d'une *attestation des services accomplis* ou, en cas d'exemption, d'un *certificat de position militaire*.

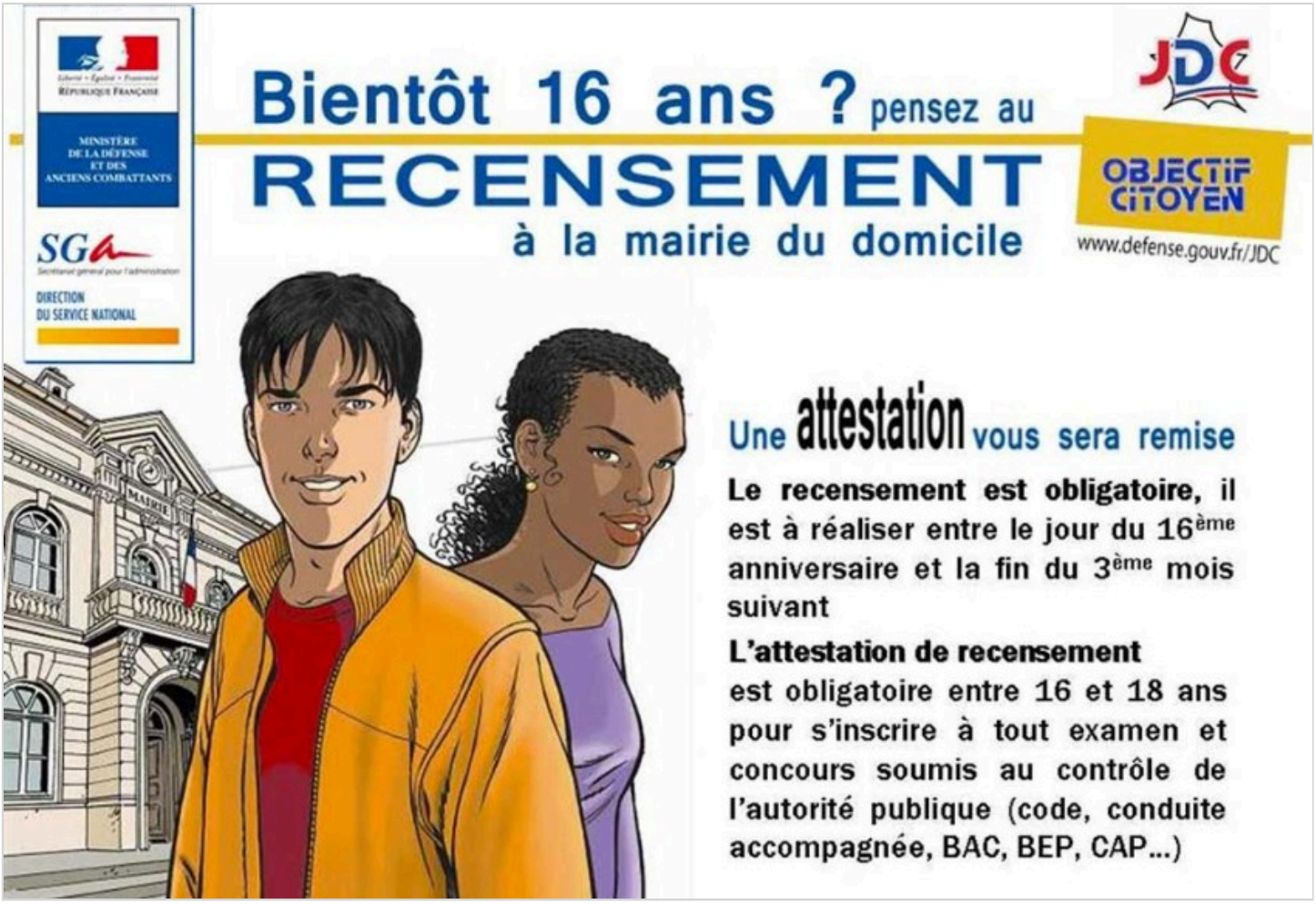

Attaché d'administration de l'Etat

Philippe ORHAN

Chargé des relations publiques

Centre du service national de Toulouse

Caserne Pérignon CS 15214

31507 TOULOUSE CEDEX 5

Tel. : 05 62 57 38 48 - PNIA : 821 311 38 48

philippe.orhan@intradef.gouv.fr